

AMPLITUDE SURGICAL

Société Anonyme

11 cours Jacques Offenbach
26000 VALENCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2016

MAZARS
Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

AMPLITUDE SURGICAL

Société Anonyme
11 cours Jacques Offenbach
26000 VALENCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2016

A l'assemblée générale de la société AMPLITUDE SURGICAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMPLITUDE SURGICAL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 "principes, règles et méthodes comptables - changements de méthode comptable" de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux fonds de commerce et malis de fusion, suite à l'application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2015-06 du 23 novembre 2015.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation d'AMPLITUDE SAS

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 30 juin 2017 pour un montant net de 93,6 millions d'euros, dont 93,5 millions d'euros de titres AMPLITUDE SAS comme présenté dans la note 2.1.8 de l'annexe des comptes annuels, représentent un des postes les plus importants du bilan. La variation entre juin 2016 et 2017 est liée à l'affectation des malis techniques en titres de participation, conformément au règlement ANC 2015-06 pour 85,5 millions d'euros, tel que détaillé dans la note 2.1.4 de l'annexe. Les titres de participation sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée sur les bases d'une approche multicritères intégrant les méthodes suivantes de valorisation : méthode d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie disponibles, méthode des multiples boursiers de sociétés comparables et méthodes des transactions comparables (cf notes 1.3 et 2.1.9 de l'annexe)

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer. Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation d'AMPLITUDE SAS, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de cette valeur déterminée par la Direction, était fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nous avons :

- obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de l'activité d'AMPLITUDE SAS établie par la Direction et approuvées par le conseil d'administration, et apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- vérifié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparé les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AMPLITUDE SURGICAL par l'assemblée générale du 21 décembre 2011, pour le cabinet MAZARS, et du 14 décembre 2016, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 30 juin 2017, le cabinet MAZARS était dans la 6^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 2^{ème} année, dont respectivement 3 et 2 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France, telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 30 octobre 2017

Les commissaires aux comptes

MAZARS



Pierre BELUZE

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan - Actif

		30/06/2017		30/06/2016		
		Valeur brute	Amortissements	Valeur brute	Amortissements	
Actif						
Capital souscrit non appelé					30 06 2016	
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)					85 458 545	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL					85 458 545	
Immobilisations	Terrains					
	Constructions					
	Inst techniques mat. out. industriels					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL						
Actif circulant	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	93 594 738	93 594 738		8 136 193	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	18 174 122	18 174 122		17 545 782	
Total de l'actif immobilisé		111 768 861	111 768 861		111 140 521	
Actif circulant	Matières premières, approvisionnements					
	En cours de production de biens					
	En cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances	Clients et comptes rattachés				896
		Autres créances	72 125 376	72 125 376		68 252 517
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	13 345 214	6 445	72 125 376	68 253 413
Instruments de trésorerie				13 338 769	424 592	
Disponibilités		16 414 950		16 414 950	13 825 943	
Charges constatées d'avance		53 142		53 142	55 427	
Total de l'actif circulant		101 938 684	6 445	101 932 338	82 558 377	
Frais d'émission d'emprunts à étaler		1 704 067		1 704 067	2 013 613	
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif					2 373	
TOTAL DE L'ACTIF		215 411 613	6 445	215 405 167	195 715 884	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				67 894 239	

Immobilisations

Stocks

Créances clients

Compte de Résultat – Partie 1

	2017	2016
Produits		
Ventes de marchandises		
Production vendue : Biens		
- Services	2 220 617	2 183 816
Charges déduites	2 220 617	2 183 816
Production stockée		
production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	271 127	40 369
Autres produits (1)	10 900	18 962
	1 792 644	2 244 147
Charges		
Marchandises : Achats		11
Variation de stocks		
Matières premières et autres approvisionnements		
Achats		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (3)	1 122 707	965 879
Impôts, taxes et versements assimilés	18 499	34 391
Salaires et traitements	1 051 715	1 020 006
Charges sociales	669 451	406 630
Dotations (1) : - sur immobilisations	1 575 341	386 242
d'exploitation		
- sur actif circulant		
- pour risques et charges		
Amortissements		
provisions		
Autres charges (2)	23 492	14 221
	19 232	12
		58 219
Résultat d'exploitation		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations (4)	556 182	584 969
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	628 340	635 465
Autres intérêts et produits assimilés (4)		85 807
Reprises sur provisions, transferts de charges	7 999	
Différences positives de change	10 683	30
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	53 631	5 527
		1 311 806
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 445	7 999
Intérêts et charges assimilées (5)	5 122 561	4 874 319
Différences négatives de change	19 296	46
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	65 537	75 308
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (E ± B - C ± D)	E	
	-5 934 798	-4 229 123

Compte de Résultat – Partie 2

		2017	2016
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 450
	Reprises sur provisions et transferts de charge	9 000 000	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 121 423	454 400
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	101 451	664
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		9 000 000
	Participation des salariés aux résultats	G	
	Impôt sur les bénéfices	H	
		-850 269	-1 369 703
BÉNÉFICE (IMPÔT DÉDUCTIBLE)		-3307 403	(2 910 054)
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	10 895	19 952
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		\$
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

1.1.1 Suivi des litiges en cours

Reprise de la provision de 9 000 K€ pour risques et charges constituée au 30.06.2016 liée au litige avec l'actionnaire minoritaire australien suite à la finalisation d'un accord transactionnel du 28 février 2017 d'un montant de 8 790 K€ (cf. note en 2.2.6).

1.1.2 Emission nouvel emprunt obligataire

Finalisation d'une nouvelle émission d'emprunt obligataire de 65 M€ et remboursement partiel par anticipation de 35 M€ sur l'emprunt obligataire souscrit en septembre 2014.

1.1.3 Attribution actions gratuites

Attribution de 1 407 897 actions gratuites ordinaires de la société, sous conditions de présence et de performance, dans un délai maximal de 2 ans à 4 salariés de la société (cf. note en 4.10).

1.1.4 Contrôle fiscal

Contrôle fiscal subi sur la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2016.

- Notification concernant la taxe sur les salaires pour les exercices clos en juin 2015 et 2016. Elle fait l'objet d'une comptabilisation en provision (note en 2.2.8).
- Remise en cause par l'administration fiscale du report en avant des déficits des exercices clos en juin 2012, 2013, et 2014. La société Amplitude SAS a contesté par courrier en date du 19 juillet 2017 le bien-fondé de cette position.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière n'est intervenu depuis la date de clôture.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 30 juin 2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Frais d'émission d'emprunt

Concernant les frais d'émission d'emprunts, la société a opté pour la répartition des frais d'émission d'emprunt sur la durée des emprunts. La comptabilisation initiale de ces frais est constatée dans un compte de frais bancaires. Dans le cadre des écritures d'inventaire, ils sont portés dans le compte de bilan des frais d'émission des emprunts puis ils sont amortis linéairement sur la durée des emprunts.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées conformément à l'avis du CNC du 20 avril 2000.

- "une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est à dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci".

Titres de participations

La valeur brute des titres de participation correspond d'une part au coût d'acquisition lorsqu'ils sont acquis à titre onéreux et à la valeur vénale en cas d'apport en nature et, d'autre part, aux coûts directement attribuables (lesquels correspondent aux droits suivants : droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes). Sur le plan fiscal, les frais d'acquisition des titres sont amortis sur cinq ans à compter de la date d'acquisition par l'intermédiaire d'un amortissement dérogatoire.

En cas d'indice de perte de valeur, il est procédé à un test de valeur. La valeur d'inventaire des titres de participation est alors, le cas échéant, appréciée sur les bases d'une approche multicritères intégrant les méthodes suivantes de valorisation : méthode d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie disponibles, méthode des multiples boursiers de sociétés comparables et méthode des transactions comparables.

Lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode comptable

En application du règlement ANC 2015-06, les malis techniques issus des fusions simplifiées en faveur d'Amplitude Surgical ont été affectés au 1^{er} juillet 2016 aux titres de participation d'Amplitude SAS (cf. note 2.1.4).

L'incidence sur la présentation des comptes est un reclassement à hauteur de 85 M€ d'immobilisations incorporelles à immobilisations financières (cf. note 2.1.1).

Le total de l'actif immobilisé n'est pas impacté.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

En milliers d'euros	30-juin-16	Acquisitions / (dotations nettes)	(cessions)/reprises sur cessions/ transfert	30-juin-17
Concessions, brevets Fonds de commerce Frais de développement Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours	85 458		85 458	0
Valeurs brutes	85 458		85 458	0
Concessions, brevets Fonds de commerce Autres immobilisations incorporelles et frais de développement				
Amortissements et dépréciations				
VALEURS NETTES	85 458		85 458	0

2.1.2 Frais d'établissement

Ces frais comprennent :

— Néant.

2.1.3 Frais de recherches et développement

Ces frais représentent :

— Néant

2.1.4 Fonds commercial - Mali de fusion

En euros

Société Absorbée	Mali de fusion
	Résultat
AEM Médical	19 474 878
Amplitude Group	14 679 080
Orthofin II	8 518 356
Orthomanagement	1 069
Mali de fusion provenant des sociétés absorbées	
Amplitude cadre	949 877
Financière Prothée	182 435
Amplitude Finance	41 652 851
TOTAL	85 458 545

Ces fusions ont été réalisées dans le cadre de la restructuration juridique du groupe selon les termes des traités du 4 mai 2015 et avenants du 13 mai 2015.

Ces malis techniques issus des fusions simplifiées en faveur d'Amplitude Surgical ont été affectés au 1^{er} juillet 2016 aux titres de participation d'Amplitude SAS pour un montant de 85.5 M€.

2.1.5 Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution	Néant	
Frais d'établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Frais de recherche et de développement		
Droit de bail		
Fonds de commerce		
Logiciels et progiciels		

2.1.6 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-bail.
Matériel de transport	Néant	
Matériel de bureau		
Total		0

2.1.7 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions Matériel et outillage Installations générales Matériel de transports Matériel de bureau Mobilier de bureau	Néant	

2.1.8 Liste des filiales et participations

En Euros

Société	Capitaux propres	Capital détenu	Valeur Nette Cpt des titres détenus	CA H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Amplitude SAS	2 438 132	100 %	8 035 265	76 990 111	319 617	0
Mali technique sur Amplitude SAS	85 458 545					
SCI Les Tilleuls	54 297	99 %	100 928	633 333	32 551	32 551 (1)

(1) Affectation du résultat de la SCI les Tilleuls à Amplitude SAS.

2.1.9 Titres de participation

La réalisation du test de valeur (cf. paragraphe « titres de participations », paragraphe 1.3 de l'annexe) a permis de confirmer le montant comptabilisé des titres de participation et aucune provision n'est nécessaire au 30 juin 2017.

2.1.10 Autres immobilisations financières

Dans le cadre de la restructuration financière du groupe, un prêt intergroupe a été établi entre Orthofin II société absorbée par Amplitude Surgical, et Amplitude SAS pour un montant de 16 405 110 €. Au 30.06.2017, le prêt augmenté des intérêts capitalisés s'élève à 17 679 049 €.

Le prêt augmenté des intérêts capitalisés sera remboursé in fine par l'emprunteur le jour du huitième anniversaire de la date d'émission (le 16 septembre 2014).

Les intérêts courus provisionnés au 30.06.2017 s'élèvent à 495 013 €.

2.1.11 Effets escomptés non échus

Néant

2.1.12 Créances cédées en garantie (DAILLY)

Néant

2.1.13 Actif circulant - Classement par échéance

		ETAT DES CREANCES			
		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	18 174 123		18 174 123	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients				
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie				
	Personnel et comptes rattachés	3 500	3 500		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	180	180		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	3 185 437	3 185 437	
		Taxe sur la valeur ajoutée	57 773	57 773	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			
		Divers	25 639	25 639	
	Groupe et associés	68 753 803	68 753 803		
	Débiteurs divers	99 044	99 044		
Charges constatées d'avance		53 143	53 143		
Totaux		90 352 642	72 178 519	18 174 123	

2.1.14 Produits à recevoir

Intérêts sur prêt Amplitude :	495 013 €
Intérêts sur comptes courants associés :	523 449 €
Etat – remboursement CVAE :	25 639 €
	1 044 101 €

2.1.15 Valeurs mobilières de placement

- Les VMP « Amplitude Surgical SAS » sont comptabilisées à leur coût historique pour une valeur de 173 691 €.
La valeur liquidative des 38 007 VMP détenues au 30 juin 2017 au cours de 4.45 € est de 169 131 €. Cette valorisation représente une moins-value latente provisionnée pour 4 560 €.
- Les SICAV NATIXIS sont comptabilisées à leur coût historique de 12 926 369 €.
La valeur liquidative au 30 juin 2017 est de 12 924 483 €. D'où une moins-value latente provisionnée pour 1 886 €.

2.1.16 Frais d'émission d'emprunt

Selon la note en introduction (1.3), les frais d'émission d'emprunt font l'objet d'un étalement sur 7 ans à compter du 16 septembre 2014.

Montant initial des frais :	+ 2 703 700 €
Montant amorti au 30 juin 2016:	- 690 087 €
Restant à amortir au 30 juin 2016 :	= 2 013 613 €
Frais sur émission d'emprunt de 65 M€ du 30.11.2016	+ 1 265 796 €
Frais sur émission passés en pertes suite au remboursement partiel de l'emprunt initial	- 1 230 892 €
Montant amorti au 30.06.2017	<u>- 344 449 €</u>
Reste à amortir au 30.06.2017	1 704 068 €

2.1.17 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe souscrit des instruments de couverture de taux d'intérêt de type «swap». L'objectif est de protéger le Groupe Amplitude Surgical de la hausse des taux d'intérêt à laquelle il est exposé pour son financement.

Au 30 juin 2017, les financements des projets à taux variables swapés à taux fixes sont les suivants :

30-juin-17

En couverture de flux de trésorerie - financement des projets à taux variables swapés à taux fixes (en milliers d'euros)

Date de traitement	Type	Sens	Nominal en cours (millions)	Devise	Départ	Maturité	Durée restante (années)	Taux	Valeur de marché
25/02/11	SWAP	E	2,169	EUR	21/03/11	22/12/25	8,5	3,2900%	-335
25/02/11	SWAP	P	2,169	EUR	21/03/11	22/12/25	8,5	Euribor 3M	28
16/12/14	SWAP	E	10,000	EUR	16/12/14	18/09/17	0,2	0,0300%	-1
16/12/14	SWAP	P	10,000	EUR	16/12/14	18/09/17	0,2	Euribor 1M	-8
16/12/14	SWAP	E	15,000	EUR	16/12/14	17/09/18	1,2	0,0720%	-13
16/12/14	SWAP	P	15,000	EUR	16/12/14	17/09/18	1,2	Euribor 1M	-60
16/12/14	SWAP	E	10,000	EUR	16/12/14	17/09/18	1,2	0,0700%	-9
16/12/14	SWAP	P	10,000	EUR	16/12/14	17/09/18	1,2	Euribor 1M	-40
16/12/14	SWAP	E	8,500	EUR	16/12/14	16/09/19	2,2	0,1250%	-24
16/12/14	SWAP	P	8,500	EUR	16/12/14	16/09/19	2,2	Euribor 1M	-44
Totaux			45,669						-505

E : emprunteuse

P : prêteuse taux variable

2.2 Bilan passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

En Euros	N-1	+	-	N
Capital	469 298	0	0	469 298
Réserve légale	46 930	0		46 930
Primes d'émission	144 542 186	0	0	144 542 186
Report à nouveau	-13 857 489	-12 310 034		-26 167 523
Résultat	-12 310 034	-3 307 404	12 310 034	-3 307 404
Provisions règlementées	0		0	0
Autres				
Total	118 890 891	-15 617 438	12 310 034	115 583 487

2.2.2 Capital

Le capital est composé de 46 929 852 actions de 0.01 euro de valeur nominale.

Les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après : aucun mouvement sur l'exercice.

	Capital		Prime d'émission en Euros
	Nombre d'actions	Capital en Euros	
Position début d'exercice	46 929 852	469 299	144 542 187
Mouvement de l'exercice	0	0	0
Position fin d'exercice	46 929 852	469 299	144 542 187

2.2.3 Evaluations fiscales dérogatoires

— Incidence sur le résultat et les capitaux propres de l'exercice		
— Résultat fiscal de l'exercice	+	- 4 128 877
— Impôt sur les bénéfices à 33 % ⁽¹⁾	+	0
— Résultat avant impôt	=	- 4 128 877
— Variation des provisions réglementées		0
— Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires		<u>-4 128 877</u>

(1) taux de droit commun applicable à l'exercice clos

2.2.4 Provisions pour risques et charges

2.2.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges

En Euros	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour pension	30 579	16 825				47 404
Provisions pour impôt	34 945	6 667				41 612
Provision pour risque de change	2 373		2 373			0
Provision pour risque Austofix	9 000 000		9 000 000			0
Total	9 067 897	23 492	9 002 373			89 016

2.2.5 Engagement pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 47 404 €, charges sociales incluses.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

2.2.6 Provision pour risque Australie

Litige avec l'actionnaire minoritaire Austofix qui détient 25 % des parts d'Amplitude PTY dans le process de rachat de ses parts.

L'actionnaire minoritaire Austofix, ayant refusé de signer le traité d'apport, a dénoncé l'accord fixant les parités d'échange, et a porté devant les tribunaux australiens une demande d'indemnisation pour défaut d'exécution.

Amplitude Surgical avait engagé une procédure juridique avec Austofix et avait, au 30.06.2016, comptabilisé à ce titre une provision de 9 000 K€ évaluée sur la base de calcul utilisée pour l'estimation de la dette prévue selon les modalités du contrat.

Un accord transactionnel avec Austofix a été signé le 28 février 2017. Il entérine le rachat des 25 % restant du capital de cette filiale, ainsi qu'une indemnité transactionnelle pour mettre fin au litige pour un montant total de 8.79 M€.

2.2.7 Dettes - Classement par échéance (en Euros)

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	1 683	1 683		
- A + d'1 à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	96 325 781	81 800		96 243 981
Fournisseurs et comptes rattachés	394 430	394 430		
Personnel et comptes rattachés	98 901	98 901		
Sécurité sociale et autres organismes	428 033	428 033		
Impôts sur les bénéfices	2 335 168	2 335 168		
TVA	24 386	24 386		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	121 685	121 685		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	2 596	2 596		
Dettes titres empruntés ou rem. Garant				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	99 732 663	3 488 682		96 243 981

2.2.7.1 Emprunt obligataire du 9 septembre 2014

Dans le cadre de la renégociation de sa dette, le 9 septembre 2014, Orthofin II qui a fusionné avec Amplitude Surgical au 26 juin 2015, a émis 6 500 obligations sèches d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, soit un montant nominal total de 65 000 000 euros, portant intérêt au taux de 6 % majoré de l'EURIBOR applicable à la période d'intérêt et des intérêts capitalisés annuellement au taux de 0.75 % et arrivant à échéance en 2021. Ces obligations sèches ont été utilisées pour refinancer la dette bancaire senior existante ainsi que la totalité des obligations mezzanines existantes du groupe à la date de l'émission, financer les besoins généraux du groupe et financer tous les coûts et frais y afférents.

2.2.7.2 Emprunt obligataire du 30 novembre 2016

- Au 30 novembre 2016, dans le cadre d'une opération de refinancement, Amplitude Surgical a souscrit un nouvel emprunt obligataire de 65 M€ par émission de 65 000 000 obligations sèches de 1 € avec un taux de 5 % à échéance au 30.11.2022.
L'emprunt initial a été partiellement remboursé à hauteur de 35 M€. Les frais d'émission d'emprunt initial, soit 2 704 K€ avaient été répartis sur 7 ans. Suite à l'opération, 1 231 K€ concernant la partie initiale de l'emprunt remboursée par anticipation ont été constatés en perte sur l'exercice.
- Les frais d'émission au nouvel emprunt, soit 1 265 K€ sont répartis sur sa durée de vie, soit jusqu'en novembre 2022.

2.2.7.3 Sûretés

Les obligations sont garanties par :

- Un nantissement de compte de titres financiers de premier rang portant sur le compte de titres financiers sur lequel est inscrite une action émise par Amplitude SAS détenue par Amplitude Surgical.
- Des nantissements de comptes bancaires :
 - Un nantissement de comptes bancaires de premier rang portant sur le solde de l'ensemble des comptes bancaires de la Société ;
 - Un nantissement de comptes bancaires de premier rang portant sur le solde de l'ensemble des comptes bancaires d'Amplitude SAS ;
 - Un nantissement de créances intra-groupe de premier rang portant sur les créances résultant des prêts intra-groupe mis à disposition d'Amplitude et/ou tout autre membre du Groupe par Amplitude Surgical ;
 - Une délégation assurance homme-clé portant sur Olivier Jallabert.

2.2.8 Charges à payer (en euros)

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	74 651
Charges sociales provisionnées	30 983
Charges fiscales provisionnées	
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	
Dettes part. groupe	
Dettes part. hors groupe	
Dettes sociétés en participation	
Fournisseurs	
Associés	
Banques	1 683
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	261 250
RRR à accorder, avoirs à établir	2 596
Participation des salariés	
Personnel	10 553
Sécurité sociale (1)	246 358
Autres charges fiscales (2)	117 094
Divers	
TOTAL	745 168

(1) Dont provision des charges patronales à hauteur de 20 % sur le montant de l'attribution d'actions gratuites soit de 240 046 €.

Le calcul a été effectué sur la base du cours de l'action à la date du conseil d'administration du 27 juillet 2016 soit 3 €.

En fonction des indicateurs de performance, le nombre d'actions à émettre la 1^{ère} année serait de 64 % du total à émettre.

(2) Provision pour contrôle fiscal. Redressement sur la taxe sur les salaires suite à notification.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En Euros

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises			
Production vendue			
- Biens			
- Services	2 220 618		2 220 618
Chiffre d'affaires net	2 220 618		2 220 618

3.2 Transfert de charges

— Transfert de charges sur frais d'émission d'emprunt :	220 019 €
— Avantages en nature :	36 365 €
— Provision remboursement CVAE 2016 :	14 744 €

3.3 Résultat financier (en euros)

Dividendes perçus	0
Résultat SCI Les Tilleuls	32 552
Intérêts c/c Amplitude & Tilleuls	523 630
Intérêts prêt Intergroupe	628 340
Produit sur cession VMP	53 631
Reprise provision dépréciation	8 000
Gains de change	10 683
Total produits financiers	1 256 836
Intérêts sur emprunt obligataire	4 853 133
Autres intérêts bancaires	267 638
Intérêts c/c	0
Charges sur cession VMP	65 537
Autres frais financiers	8 237
Perte de change	19 296
Total charges financières	5 213 841
Résultat financier	-3 957 005

3.4 Résultat exceptionnel

-Frais exceptionnels litige Austofix	- 7 052 930 €
-Reprise provision pour risque litige Austofix	+ 9 000 000 €
- Indemnité transactionnelle commerciale	- 52 850 €
- Redressement fiscal – taxe sur les salaires	- 117 094
	1 777 126

4 Autres informations

4.1 Identité de la société mère qui consolide les comptes :

A compter du 01.07.2011 :

SA Amplitude Surgical , 11 cours Jacques Offenbach, 26000 Valence

SIREN : 533149688

Le groupe est constitué des structures suivantes :

Société	Siège social	% contrôle
Amplitude Surgical	France	Société mère
Amplitude	France	100.0%
Amplitude GMBH	Allemagne	100.0%
Amplitude Australia Pty	Australie	100.0%
Amplitude Brésil	Brésil	100.0%
Amplitude Suisse	Suisse	100.0%
Amplitude benelux	Belgique	100.0%
Novastep SAS	France	69.0%
Novastep INC	USA	85.0%
Amplitude India	Inde	100.0%
Amplitude Orthopedics Corp	USA	100.0%
Matsumoto Amplitude Inc.	Japon	80.0%
Joint Research LTD	Irlande	100.0%
Amplitude South Africa	Afrique du Sud	100.0 %
SCI Les Tilleuls	France	100.0%
Sofab Orthopédie	France	50 %
Amplitude Ortho SRL	Roumanie	100 %

4.2 Ventilation de l'effectif au 30 juin 2017

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	-	
Employés	-	
Ouvriers	-	
Total	<hr/> 4	<hr/>

4.3 Rémunération des dirigeants

Rémunération d'Olivier Jallabert à compter du 25 juin 2015.
Les rémunérations des mandataires sociaux ne sont pas portées dans cette annexe car cette information reviendrait à identifier une rémunération individuelle.

4.4 Avances consenties aux dirigeants sociaux

Aucune avance n'a été consentie au cours de l'exercice, aux dirigeants sociaux.

4.5 Intégration fiscale

A compter du 29 juin 2011, la société a opté pour l'intégration fiscale avec la société Amplitude SAS, la société Amplitude Surgical étant la société mère. Conformément à la convention d'intégration fiscale, le gain procuré par cette option reste acquis par la société mère.

Le produit comptabilisé au titre de l'exercice 2016/2017 s'élève à 850 K€.

4.6 Reports déficitaires

Aucun report déficitaire avant l'entrée dans le périmètre d'intégration.

4.7 Eléments de fiscalité différée

Détail des éléments minorant les impôts à venir : Néant.

4.8 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
2.1.11	- Effets escomptés non échus
2.1.12	- Créances cédées - loi Dailly
2.2.5	- Retraite
Néant	- Crédit-bail

4.9 Engagements financiers

Dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire de 65 000 K€ par Amplitude Surgical :

- Nantissement des titres d'Amplitude Surgical.
- Nantissement des comptes bancaires de premier rang portant sur le solde de l'ensemble des comptes bancaires d'Amplitude Surgical.

4.10 Plan d'action gratuite

- Conformément aux termes de l'AGE du 09.12.2015, le Conseil d'administration du 27.07.2016 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 1 407 897 actions aux 4 salariés de la société.
- L'attribution est soumise à des conditions de présence et performance (EBITDA, CA).
- La période d'acquisition est de 2 ans.
- Le cours de l'action à la date du CA du 27.07.2016 était de 3 €.
- En fonction des indicateurs de performance le nombre d'action à émettre la 1^{ère} année serait de 600 702 soit 64 %.